

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 1704

AMENDEMENT

présenté par

M. Juvin, M. Le Fur, M. Brigand, Mme Corneloup, Mme de Maistre, M. Bazin et M. Ray

ARTICLE 15

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 13, supprimer les mots :

« au moins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement rédactionnel vise à encadrer strictement la composition de la commission.